



## *Commissions Jeunes*

*Réunion du 07 novembre 2019 - PV N°10*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### **COMMISSION JEUNES A 11**

**PRESENTS** : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

#### ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 02/11/2019***

#### **DIVERS**

Futsal U18 poule A : confirmation du résultat : PAYS DE MONTAIGNE 4 buts / VALLEE DE L'ISLE 11 buts